DL 2026-084
24 juin 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260624-DL2026084-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE!
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, MOREAU, GUAIS, CLOUET, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, ESNAULT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, LUCAS, CHAPY
Absent : M. CLERMONT
Absents représentés :

Secrétaire de séance : M. GUAIS

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 28	Votants : 28
Pour: 25	Contre : 3	Abstention : 0

Majorité

Tarifs 2026-2027 – garderie et étude surveillée

Madame Thérèse MOREAU, adjointe en charge des affaires scolaires, rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 2 juillet 2025, le conseil municipal avait décidé d'augmenter de 2% les tarifs de restauration scolaire pour la période du 01/09/2025 au 31/08/2026.

La commission « ressources » et la commission « éducation » proposent une évolution des tarifs de 2% pour la période scolaire 2026-2027.

VU le Code Général des collectivités territoriales,
VU la proposition de la commission éducation en date du 4 juin 2026,
VU la proposition de la commission finances en date du 11 juin 2026,
CONSIDÉRANT que les tarifs proposés n'excèdent pas le coût réel rendu aux usagers,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

– *FIXE les tarifs de la garderie et de l'étude surveillée pour la période 2026-2027 (du 01/09/2026 au 31/08/2027) comme suit :*

GARDERIE PÉRISCOLAIRE ET ÉTUDE SURVEILLÉE (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	2026-2027
Forfait MATIN + SOIR (7h-8h20 et 16h30-18h45)	4,14
MATIN de 7h à 8h20	1,79
MATIN de 7h45 à 8h20	1,19
SOIR de 16h30 à 18h45	2,67
SOIR de 16h30 à 18h*	2,09
Pénalité de retard après 18h45	20,00
Agents communaux sur nécessité de service	gratuit

** goûter compris pour les maternels*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

MAIRIE DE JANZÉ R.F. 35150

Le secrétaire de séance
Gaston GUAIS

Le Maire
Jonathan HOUILLOT